

**INFORMATION RELATIVE AUX ASSURANCES  
ADHERENTS CARTE CANOE PLUS 2010/2011**

Je soussigné(e) (*Nom, Prénom et qualité, si représentant légal*), .....

Adhérent au club de (*nom et numéro*) : **Union Sportive Coarraze-Nay Canoë Kayak Rafting n° 6414**

Reconnais avoir été informé(e) par la Fédération Française de Canoë Kayak, par la MAIF et par mon association :

1. des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence souscrite auprès de la FFCK pour lesquelles une notice individuelle m'a été remise par mon association.
2. de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (invalidité, décès, indemnités journalières),
3. que lesdites garanties complémentaires et les montants proposés figurent sur la notice individuelle remise et me permettent de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

**L'ADHERENT**

**OU**

**LE REPRESENTANT LEGAL**

(Le cas échéant)

Nom : .....

.....

Prénom : .....

.....

⇒ Par l'adhérent :

**Date et signature, précédé de la mention "lu et approuvé"**

**OU**

⇒ Par le représentant légal de l'adhérent mineur, le cas échéant :

Je soussigné, représentant légal du demandeur ci-dessus, déclare accepter et valider toutes les informations et options précisées sur ce document au nom du demandeur.

**Date et signature, précédé de la mention "lu et approuvé"**

**CE DOCUMENT EST A RENVOYER IMPERATIVEMENT PAR VOTRE CLUB A :**

Fédération Française de Canoë Kayak

Service Adhésion

87 Quai de la Marne – 94340 JOINVILLE LE PONT

**Vous souhaitez souscrire une I.A. SPORT + :**

- Complétez le bordereau figurant au bas du verso de la notice « NOTICE\_IA\_SPORT+ » qui vous a été remise lors de votre prise d'adhésion, et remettez-le au responsable du club.
- Celui-ci devra mentionner lors de la saisie de votre CC+ sur l'Extranet que vous avez choisi de souscrire l'option I.A. SPORT +.
- Le coût de l'I.A. SPORT + est de 9.95 €, il doit être intégré à la cotisation au club (aucun paiement de doit être effectué directement auprès de la MAIF).